



Commune d'Hermance



Rapport administratif 2024

Commune d'Hermance





Commune d'Hermance



Message du Maire

Avec des charges de 5'257'655 F et des revenus de 6'543'105 F, les résultats enregistrés pour l'exercice 2024 sont plus que satisfaisants, puisqu'ils se traduisent par un boni de 1'340'036 F, soit le meilleur excédent réalisé depuis plus de 8 ans. Si cette manne est bienvenue, rappelons que le taux de notification pour les personnes physiques imposées au barème ordinaire (PP IBO)¹ pour l'année fiscale 2023 est de 43.5% et qu'il faut remonter à 2019 pour atteindre une notification quasi complète de 98.3%. La marge corrective reste donc toujours importante et constitue un risque à prendre en compte.

Néanmoins, un regard sur les cinq dernières années nous apprend que les correctifs d'estimations ont tendance à diminuer alors que la production « active » augmente de près de 324'439 F, soit un montant très proche des évaluations réalisées par la commune en vue de l'arrivée de nouveaux habitants sur Hermance. Cette analyse est par ailleurs confirmée par l'évolution de l'assiette des contribuables selon les tranches de revenus.

Comme mentionné précédemment, si la tendance est visiblement à la hausse, il convient toutefois d'attendre que la situation se stabilise (chiffres actuels de 2022) avant d'envisager des mesures impactant significativement les recettes fiscales communales d'autant que des enjeux importants se profilent tant à l'interne (investissements & projets) qu'à l'externe (baisse d'impôts votée en novembre, initiative « j'y vis, j'y paie », etc).

Karine Bruchez

Maire

BRUCHEZ Karine, Maire

RENAUD Pascal, Adjoint au Maire

TAGLIABUE Philippe, Adjoint au Maire



Commune d'Hermance





Ont siégé en 2024:

BACH Catherine

BELENGER BRECHET Nathalie

BLANC MEYLAN Anahita

HENTSCH Christophe

LAICH Joëlle

DE PESCARA Louis

NEJAR Yvan (Président)

PFÖRTNER Olivier

RUDLOFF Philippe

SALMINA Virginie

SIMOS Mony

SUANA Michael

TOURETTE Stéphanie (Vice-Présidente)

PION Chrystel, Secrétaire du Bureau du Conseil



Le Conseil municipal constitue l'autorité délibérative de la commune. Sur proposition de l'Exécutif communal, il vote le budget annuel de la commune et les impôts (notamment le taux du centime additionnel) servant à le financer. Le Conseil municipal se prononce sur les investissements, il émet des préavis communaux en matière d'aménagement du territoire, il adopte les règlements de portée générale.



Au cours de l'année 2024, le Conseil municipal a tenu **10 séances**. Il a délibéré sur les sujets suivants :

[30.01.2024](#)

Cette séance n'a pas fait l'objet de délibération.

[27.02.2024](#)

Cette séance n'a pas fait l'objet de délibération.

[26.03.2024](#)

Cette séance n'a pas fait l'objet de délibération.

[30.04.2024](#)

Cette séance n'a pas fait l'objet de délibération.

[21.05.2024](#)

Délibération relative à l'approbation des comptes annuels 2023 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2023

[18.06.2024](#)

Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de Fr. 690'000,- pour rénover l'ancienne Ecole d'Hermance.

Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de Fr. 110'000,- destiné à la réalisation d'un EcoPoint à la rue du Couchant.

Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de Fr. 500'000,- destiné au réaménagement des surfaces du Mestral bâtiment n°14, sis rue de l'Eglise 1, parcelle n°871 à Hermance.

Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de Fr. 150'000,- destiné à la végétalisation du cimetière d'Hermance.

[24.09.2024](#)

Cette séance n'a pas fait l'objet de délibération.

[29.10.2024](#)

Cette séance n'a pas fait l'objet de délibération.

[19.11.2024](#)

Délibération relative aux indemnités allouées dès 2025 au Maire et aux Adjoints pour la période du 1er janvier au 31 mai, puis dès le 1er juin aux Conseillers administratifs.

Délibération relative à la « Contribution hermançoise au Fonds intercommunal de développement urbain ».

Délibération relative à l'ouverture d'un crédit destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises.

Délibération relative au budget de fonctionnement annuel 2025, aux taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter.

Délibération relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de Fr. 291'092,- dans le but de réaliser un amortissement complémentaire extraordinaire en 2024.

[10.12.2024](#)

Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de Fr. 20'140'000,- pour la construction de deux bâtiments d'habitation comprenant 32 appartements, la réalisation des aménagements extérieurs et le financement des places dévolues auxdits logements du parking public souterrain à la charge de la Fondation des Parkings.



Le local de vote est présidé par Monsieur David VIDONNE (suppléant: Mony SIMOS), vice-président par Monsieur Maxime LEY (suppléant: Stéphanie TOURETTE).

Le local de vote a fonctionné à **5 reprises** en 2024 (03.03.2024, 09.06.2024, 22.09.2024, 13.10.2024 et le 24.11.2024).





La loi sur l'administration des communes prévoit deux types de commissions:

-Les commissions permanentes, déterminées en début de législature et qui œuvrent tout au long de l'année.

-Les commissions ad hoc, créées en cours de législature pour traiter d'un objet particulier.

Les commissions émettent des préavis destinés au Conseil municipal. Leurs séances ne sont pas publiques.

Seule la commission des finances est obligatoire.

■ Commission des Finances

Karine Bruchez (Exécutif) / Yvan Nejar (président) / Nathaniel Gilland (vice-président) / Bach Catherine (membre) / Hentsch Christophe (membre) / Pfortner Olivier (Membre) / Renaud Pascal (Exécutif) / Suana Michael (membre) / Nejar Yvan (membre) / Tagliabue Philippe (Exécutif)

Commission réunie les: 16.04.2024 / 11.06.2024 / 05.11.2024 / 26.11.2024

Sujets traités: Crédit 1ère phase parcelle 1243 / Crédit 2ème phase aménagement Plage et Quai / 2ème train de mesures — mobilité / Etude de faisabilité pour l'achat d'un local attenant à la boulangerie / Comptes 2022 / Participation Bancomat Raiffeisen / Budget de fonctionnement 2024

■ Commission culture, sports, manifestations et loisirs

Pascal Renaud (Exécutif) / Olivier Pfortner (Président) / Anahita Blanc Meylan (Vice-présidente) / Stéphanie Tourette (membre) / Virginie Salmina (membre) / Louis de Pescara (membre).

Commission réunie le: 06.02.2024 / 05.03.2024 / 22.04.2024 / 18.09.2024 / 04.11.2024 / 02.12.2024

Sujets traités: Manifestations (Apéros-concerts, Escalade, illumination du sapin, etc) Projet « Sauna sur la plage » / Bilan du yoga sur la plage / Football—Rugby : Projet création deux terrains / Budget 2025 / illumination du Quai

■ Commission de l'urbanisme, des constructions et de l'aménagement

Philippe Tagliabue (Exécutif) / Yvan Nejar (Président) / Anahita Blanc Meylan (membre) / Christophe Hentsch (membre) / Philippe Rudloff (membre) / Michael SUANA (membre)

Commission réunie le: 06.02.2024 / 13.06.2024 / 12.09.2024 / 09.12.2024

Sujets traités: Parcelle 1943 / Club House Tennis / Réaménagement Plage et Quai / Aménagement de la mairie / Budget 2025 / Plan directeur communal

■ Commission des routes et espaces verts

Pascal Renaud (Exécutif) / Michael Suana (Président) / Louis de Pescara (Vice-président) / Catherine Bach (membre) / Nathalie Belenger-Brechet (membre) Joëlle Laich (membre).

Commission réunie les: 26.02.2024 / 12.06.2024 / 11.09.2024

Sujets traités: Itinéraire cyclable envisagé entre Chens-sur-Léman et Collonge-Bellerive / Comptages radars rte de Chevreys et chemin des Clos et Chapelle / Chemin des Fossés : diverses installations mises afin de réduire la vitesse des voitures / Rue du Nord : Vitesses mesurées trop élevées et mesures prises à réduire la vitesse des voitures / Budget 2025

■ Commission Développement durable, environnement et agriculture

Philippe Tagliabue (Exécutif) / Catherine Bach (Présidente) / Virginie Salmina (Vice-présidente) / Catherine Bach (membre) / Nathalie Belenger Brechet (membre) / Joëlle Laich (membre) / Michel Suana (membre).

Commission réunie le : 26.02.2024 / 27.11.2024

Sujets traités: Budget 2025 / Réduction des déchets dans la commune / Nouveau EcoPoint fixe à la ruelle du Couchant / Mobiltri / Poubelles de tri sur le Quai / Collecteur chemin des Fossés

■ Commission Scolaire et Social

Karine Bruchez (Exécutif) / Stéphanie Tourette (Présidente) / Catherine Bach (Présidente) / Christophe Hentsch (membre) / Yvan Néjar (membre) / Virginie Salmina (membre)

Commission réunie les: 16.01.2024 / 13.02.2024 / 23.04.2024 / 28.05.2024 / 10.09.2024 / 12.11.2024

Sujets traités: Organisation des Promotions / Prix pour les maturités, CFC, etc / Demande de subvention projet de l'association des parents d'élèves du CO Bois-Caran pour une fresque / Règlement des sociétés / Projets APEH / Désignation et choix d'une association pour remettre la subvention / Budget 2025 / Audition de la Maison de la Tour pour proposer le projet « Ouvrons les portes de l'établissement au village » / Formation Save a Life pour les habitants / Rôle de la commission / Fête de fin d'année (Escalade et Noël) / Aide Humanitaire.

■ Toute commissions réunies

Karine Bruchez (Exécutif) / Pascal Renaud (Exécutif) / Philippe Tagliabue (Exécutif) / Anahita Blanc (membre) / Nathalie Belenger Brechet (membre) / Christophe Hentsch (membre) / Joëlle Laich (membre) / Yvan Néjar (membre) / Olivier Pfortner (membre) / Mony Simos (membre) / Stéphanie Tourette (membre) / Michael Suana (membre) / Stéphanie Tourette (membre) / Louis de Pescara (membre)

Commission réunie les: 17.01.2024 / 02.05.2024 / 04.06.2024 / 03.12.2024

Sujet traité: Avancée parcelle 1943



En 2024, l'effectif de l'administration se compose de la manière suivante:

1 Secrétaire générale à 100% (Mme Chrystel Pion)

3 Assistantes administratives - réceptionnistes :

- ◆ Une assistante administrative-réceptionniste à 100% (Mme Catarina Osorio jusqu'au 31.03.2024 remplacée par Mme Sonia Marques Gonçalves dès le 01.08.2024)
- ◆ Une assistante administrative-réceptionniste à 60% jusqu'au 31.07.2024 puis à 70% (Mme Donika Merlino)
- ◆ Une assistante administrative-réceptionniste à 50% (Mme Stéphanie Mévaux)

Soit, 3.20 équivalent plein temps (ETP) pour l'administration

1 Comptable à 20% (Mme Anne-Françoise Morel)

1 Responsable technique à 100% (M. Mathieu Dardel)

Soit, 1.2 équivalent temps plein (ETP)

2 Concierges à 100% (Mme Zorica Milincic et M. Jeremy Guido)

2 Cantonniers à 100% (M. José Neves & M. Jason Varlonga)

Soit 4.00 équivalent temps plein (ETP) au service technique

Sous la responsabilité du Secrétaire général, l'administration assume comme tâches principales:

- Le soutien aux autorités municipales dans l'exercice de leur fonction (exécutif & délibératif) ainsi que la mise en oeuvre des décisions prises par celles-ci,
- La gestion financière (budget) et administrative (RH, organisation générale, relations avec les tiers, etc.),
- La délivrance de prestations relevant de ses obligations (médailles de chiens, cartes d'identité, attestations à la population, etc) ainsi que celles entrant dans les politiques publiques décidées par les autorités (aides financières diverses, logement, prévention, utilisation des salles, location matériel, etc.),
- La mise en place et l'accompagnement des projets de petite et grande importance dans le cadre des développements prévus.

- Les collaborateurs du service technique assurent l'entretien des espaces verts, voiries communales, infrastructures et bâtiments communaux. Ils participent également à la mise en place et assurent la bonne conduite des manifestations communales.



J. Guido



Les prestations d'état civil pour Hermance sont délivrées au sein de l'office intercommunal « Campagne & rive gauche du Lac », sis à Vézenaz.

Celui-ci a enregistré pour Hermance:



2023: 12 mariages

2024: 12 mariages



2023: 0 naissance et 1 reconnaissance

2024: 0 naissance et 1 reconnaissance



2023: 13 décès

2024: 20 décès



Corps enseignant 2023-2024

Mmes Valérie Laborde Robert (maîtresse adjointe) et Anne Dolle-Escudie (1-2P) / Mmes Marion Fonjallaz et Fanny Schärer (3-4P) / Mme Andrea Parada (5-6P) / M. Mario Crettenand (6-7P) / Mme Sarah Di Biase (7-8P)

Mme Alexandra Kobel (Histoire) / Mme Mathile Nussbaum (Sciences et Anglais)

M. Antoine Schmitt (Arts plastiques) / Mmes Florence Perraudin et Laura Cheyroux-Hocquet (Rythmique et Musique)

M. Maxime Sottiau (Education physique).



Bibliobus



Parascolaire

Les cuisines scolaires sont livrées quotidiennement par les cuisines du Collège Saint-Louis à Corsier. Sous l'encadrement des animatrices du GIAP et de leur responsable, M. Jost, ce sont plus de **11'000 repas** qui ont été servis aux enfants et aux animatrices.

	2023	2024	Ecart 23-24
Prêts Adulte	178	101	-43%
Prêts Jeunesse	655	858	31%
<i>Total Prêts</i>	833	959	15%
Inscription adulte	3	5	67%
Inscription jeunesse	2	2	-0%
<i>Total inscription</i>	5	7	40%
Nb de tournées	12	12	0%
Moyenne Prêts/tournée	69.4	79.9	15%
Fréquentation	289	272	-6%
Nb de personnes /tournée	24.1	22.7	-6%



Petite enfance

Rapport Administratif – Fréquentation de l'île aux Mômes 2024

Au mois de septembre 2024, l'île aux Mômes accueille un total de **252 enfants**, répartis entre **123 garçons** et **129 filles**. Cet équilibre reflète la répartition démographique de la Suisse. Parmi ces enfants, 8 proviennent de la commune d'Hermance.

En ce qui concerne l'équipe éducative, l'île aux Mômes poursuit sa mission de développement des compétences professionnelles avec plusieurs apprentis dans différents niveaux de formation. Nous avons à disposition 10 places d'apprentissages pour les 3 structures. **4 apprentis** passent en **3ème année**, signe d'une formation de qualité et de la progression de ces jeunes talents dans leurs parcours. De plus, **6 apprentis** accèdent à la **2ème année**, renforçant ainsi la continuité du programme éducatif et l'excellence des formations dispensées. Enfin, une 11^{ème} place d'apprentissage a été ouverte, un nouvel apprenti a commencé en **1ère année**, ce qui témoigne de l'engagement continu de l'île aux Mômes à former de nouveaux professionnels dans le domaine de l'enfance.

Nous tenons également à féliciter notre intendante et aide de cuisine, qui a brillamment réussi son **AFP en cuisine**, renforçant ainsi ses compétences dans la gestion des repas et la qualité de l'alimentation au sein de l'île aux Mômes. Cette réussite vient couronner son travail exemplaire et son investissement.

Afin d'accompagner ces apprenants de formation, l'île aux Mômes compte sur un pool de 21 formateurs en entreprise (FEE), qui jouent un rôle essentiel dans leur formation et leur réussite.

Ces chiffres indiquent une stabilité et une croissance continue, à la fois du côté des enfants accueillis et des équipes éducatives en formation. L'île aux Mômes est un acteur essentiel dans le développement local, tant pour les enfants que pour la formation des professionnels.





Compagnie des Sapeurs-Pompiers d'Hermance CP32

João **GILBERTO**, Capitaine

Horacio **RODRIGUES**, Premier Lieutenant

Alexandre **CORNUT**, Fourrier

Celso **ANTUNES**, Sergent-major

Alejandro **VIVEROS**, Caporal

Tatiana **BORDEA**, Caporal

Nicolas **BOYER**, Caporal

Stéphane **HOLZER**, Sapeur

Jeremy **GUIDO**, Sapeur

Sophie **COURTIN**, Sapeur

Olga **FAYAD**, Sapeur

Hubert **ODEND'HAL**, Sapeur

Florian **CHENEVARD**, Sapeur

Eugénio **RAMIREZ-WIELLA**, Aspirant

Parys **JORDAN**, Aspirant





Commune d'Hermance



Rapport Annuel ORPC Lac 2024

Rôle de la Protection Civile (PCi)

Alignée sur les menaces actuelles, la protection civile intervient lors d'urgences, d'événements majeurs, de catastrophes, ainsi que de conflits armés, pour protéger la population et les biens culturels, soutenir des organes de direction et l'action de organismes partenaires de la sécurité, mais aussi pour des opérations au profit de la communauté.

L'année 2024 a été marquée par une instabilité géopolitique croissante, des conflits et des guerres qui continuent de secouer diverses régions du monde, par des déplacements de populations et flux migratoires. Le risque d'approvisionnement des biens et des services, comme l'électricité et l'eau, ainsi que l'impact climatique ont constitué des défis majeurs.

Réalisation d'ordres d'engagement variés

Vérifier le bon fonctionnement des sirènes fixes et mobile, réparties sur le territoire de l'ORPC Lac lors du test national annuel de février.

Répondre à l'appel d'aide de la part du Canton du Valais pour effectuer des travaux, suite aux fortes intempéries de fin juin dans la région de Sierre-Chippis.

Soutenir les SIG, fin septembre durant 72h, 24h/24 suite à la rupture d'une canalisation importante d'approvisionnement d'eau potable, rendant l'eau du robinet de 9 communes de la rive gauche, impropre à la consommation.



Cours de répétition

Au printemps, sur la place d'exercices du sauvetage de l'armée à Epeisses, à partir d'une alarme fictive de tremblement de terre, pour l'évacuation de blessés par la section des pionniers et l'emploi de notre matériel d'appui, action combiné avec les équipes dédiées au sauvetage des biens culturels, et au traitement d'une éventuelle contamination chimique et radiologique.



Contrôle et maintenance des grands abris communaux et privés, ainsi que du matériel d'intervention, à intervalles réguliers durant toute l'année.

Mise à jour du concept opérationnel de protection radiologique et des inventaires de biens culturels.

Entretien du Vallon de l'Hermance

En automne, les travaux réalisés, sous la supervision du responsable du ce beau site, ont permis la remise en état du chemin y compris une partie longeant la rivière, des coupes et déblayages des digues à différents endroits, ainsi que la suppression des bambous invasifs et de plusieurs gabions.



<https://www.vallonhermance.net>

Weekends de Sécurité routière

Marathon

Lors de la traditionnelle édition de début mai, par un temps agréable pour la saison, sécurisation du parcours pour des milliers de participants, avec quelques accidents légers des coureurs, rapidement pris en charge.





Commune d'Hermance



Triathlon

Grande mobilisation de notre effectif en juillet, en raison du vaste programme d'épreuves, toutefois, perturbé le samedi par la menace d'orage, obligeant les organisateurs à décaler leur horaire initial.

Réactivité face à des alarmes diverses

- En raison d'orages fin juillet, ou des risques liés aux fortes intempéries de novembre et décembre, mais aussi pour cause de canicule déclenchée par le Médecin cantonal début août.
- Suite à l'activation du plan de grand froid en décembre, à plusieurs reprises, pour soutenir le Service social de la Ville de Genève dans cette action aux démunis.
- En exercice, auprès de l'office d'Etat civil intercommunal de l'arrondissement campagne et rive gauche du Lac, pour l'évacuation de biens culturels et leur mise à l'abri en un temps limité.
- Dans un chantier en cours, utilisé comme place sinistrée, pour éclairer une zone en un temps record.
- Ou pour la gestion des membres entrant en service et se tenant prêts à intervenir en 90 minutes, suite au lancement de l'alarme d'appel.

Conséquence de la migration et des effets naturels

La réquisition par le Conseil d'état de l'abri PC de Corsier pour loger un groupe de migrants, a été levée, en raison de l'évolution positive de la capacité d'accueil cantonale et l'augmentation de la capacité d'accueil en surface par l'Hospice général, avec l'ouverture de plusieurs centres d'hébergement collectifs.

Le commandant Erwin Leitner a pris sa retraite au 31.12.2024 après plus de 15 ans de commandement. Dès le 01.01.2025, pour toute question ou besoin d'information concernant la Protection civile, prière de contacter le nouveau Commandant Fabrice Stalder à l'Office intercommunale de l'ORPC Lac, chemin des Rayes 3, CP 231, 1222 Vésenaz. Tél. : 022.840.44.98, e-mail orpclac@collonge-bellerive.ch





GAS Global Audit Services SA, Genève

Rapport de l'organe de révision sur les comptes 2024
à l'attention du conseil municipal de la
COMMUNE D'HERMANCE

Genève, le 20 mai 2025

Mesdames et Messieurs,

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la COMMUNE D'HERMANCE comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte de fonctionnement, le compte d'investissements et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes aux prescriptions légales cantonales et communales.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit des comptes annuels conformément aux prescriptions légales et à la recommandation d'audit suisse 60 Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux (RA 60). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions sont plus amplement décrites dans la section intitulée «Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la COMMUNE D'HERMANCE, conformément aux dispositions légales cantonales et communales et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour nous permettre de fonder notre opinion.

Responsabilités des magistrats communaux relatives aux comptes annuels

Les magistrats communaux sont responsables de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions légales cantonales et communales. Ils sont en outre responsables des contrôles internes qu'ils jugent nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux dispositions légales cantonales et communales et à la recommandation d'audit suisse 60 Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs de ces comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.



Commune d'Hermance



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et à la RA 60, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la commune.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation sincère.

Nous communiquons aux magistrats communaux notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux dispositions légales cantonales et communales, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions des magistrats communaux.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels.

GAS Global Audit Services SA

Alain Gimmi
Expert réviseur agréé
Réviseur responsable

Anthony Conte
Expert réviseur agréé



Bilan au 31 décembre 2024

BILAN AU		1 ^{er} janvier 2024	31 décembre 2024
1	Actif	38 217 984.67	44 777 812.64
10	Patrimoine financier	29 471 095.81	36 544 467.65
100	Disponibilités et placements à court terme	4 654 930.28	11 082 574.52
101	Créances	2 404 088.14	2 141 612.29
104	Actifs de régularisation	252 372.50	317 145.51
107	Placements financiers	283 275.00	321 045.00
108	Immobilisations corporelles PF	21 690 518.94	22 496 179.38
109	Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	185 910.95	185 910.95
14	Patrimoine administratif	8 746 888.86	8 233 344.99
140	Immobilisations corporelles du PA	8 399 078.86	7 885 534.99
145	Participations, capital social	347 810.00	347 810.00
146	Subventions d'investissements	0.00	0.00
2	Passif	38 217 984.67	44 777 812.64



BILAN AU		1 ^{er} janvier 2024	31 décembre 2024
20	Capitaux de tiers	11 593 326.28	16 867 704.09
200	Engagements courants	194 775.00	527 391.72
201	Engagements financiers à court terme	301 100.00	301 100.00
204	Passifs de régularisation	186 161.38	227 227.47
205	Provisions à court terme	985 622.00	1 000 675.00
206	Engagements financiers à long terme	9 739 756.95	14 575 398.95
209	Engagements envers les financements spéciaux et des fonds des capitaux de tiers	185 910.95	185 910.95
29	Capital propre	26 624 658.39	27 910 108.55
291	Fonds	21 692.10	21 596.10
299	Excédent/découvert du bilan	26 602 966.29	27 888 512.45



Commune d'Hermance



		Comptes au 31.12.23	Budget 2024	Comptes au 31.12.24
0	ADMINISTRATION GENERALE			
	TOTAL CHARGES	1 931 259.68	1 984 435.00	1 986 113.61
	TOTAL REVENUS	26 968.54	53 571.00	33 341.30
01	Conseil municipal et exécutif			
	TOTAL CHARGES	178 415.17	236 975.00	213 860.69
30	Charges de personnel	138 115.07	158 275.00	150 306.70
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	40 300.10	78 700.00	63 553.99
02	Services généraux			
	TOTAL CHARGES	1 752 844.51	1 747 460.00	1 772 252.92
	TOTAL REVENUS	26 968.54	53 571.00	33 341.30
30	Charges de personnel	1 074 050.30	1 149 180.00	1 133 651.80
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	327 480.00	325 345.00	297 521.41
33	Amortissements du patrimoine administratif	226 466.71	226 467.00	226 466.71
34	Charges financières	121.00	0.00	0.00
36	Charges de transfert	44 976.50	46 468.00	46 366.33
38	Charges extraordinaires	79 750.00	0.00	68 246.67



Commune d'Hermance



42	Taxes	3 606.14	26 600.00	9 548.35
43	Revenus divers	0.00	500.00	0.00
44	Revenus financiers	23 362.40	26 471.00	23 792.95

1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE			
	TOTAL CHARGES	297 155.95	308 072.00	306 735.01
	TOTAL REVENUS	63 821.39	68 000.00	51 098.80

11	Sécurité publique			
	TOTAL CHARGES	124 873.24	128 841.00	124 126.90
	TOTAL REVENUS	49 061.10	60 000.00	42 929.40

31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	53 942.24	54 000.00	53 607.90
36	Charges de transfert	70 931.00	74 841.00	70 519.00
42	Taxes	49 061.10	60 000.00	42 929.40

14	Questions juridiques			
	TOTAL CHARGES	21 657.75	28 530.00	24 089.90
	TOTAL REVENUS	8 868.00	8 000.00	8 169.40

31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	948.75	1 500.00	1 071.00
36	Charges de transfert	20 709.00	27 030.00	23 018.90
42	Taxes	8 868.00	8 000.00	8 169.40



Commune d'Hermance



		Comptes au 31.12.23	Budget 2024	Comptes au 31.12.24
15	Service du feu			
	TOTAL CHARGES	142 563.12	142 151.00	149 962.71
	TOTAL REVENUS	0.00	0.00	0.00
30	Charges de personnel	23 045.00	18 500.00	21 524.25
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	47 985.02	44 801.00	47 067.46
36	Charges de transfert	71 533.10	78 850.00	81 371.00
46	Revenus de transfert	0.00	0.00	0.00
16	Défense			
	TOTAL CHARGES	8 061.84	8 550.00	8 555.50
	TOTAL REVENUS	5 892 .29	0.00	0.00
36	Charges de transfert	8 061.84	8 550.00	8 555.50
42	Taxes	5 892.29	0.00	0.00
2	FORMATION			
	TOTAL CHARGES	447 261.95	524 511.00	672 891.07
	TOTAL REVENUS	125 402.80	137 833.00	116 403.88



Commune d'Hermance



21 Scolarité obligatoire				
	TOTAL CHARGES	447 261.95	524 511.00	672 891.07
	TOTAL REVENUS	125 402.80	137 833.00	116 403.88
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	211 792.00	271 776.00	268 325.30
33	Amortissements du patrimoine administratif	38 901.95	39 035.00	38 901.95
36	Charges de transfert	196 568.00	213 700.00	210 756.00
38	Charges extraordinaires	0.00	0.00	154 907.82
42	Taxes	112 569.80	137 833.00	103 570.88
46	Revenus de transfert	12 833.00	0.00	12 833.00
3 CULTURE, SPORT ET LOISIRS, EGLISES				
	TOTAL CHARGES	493 713.18	335 831.00	322 392.41
	TOTAL REVENUS	120 246.26	113 900.00	83 634.75
32 Culture, autres				
	TOTAL CHARGES	271 661.88	122 081.00	125 107.68
	TOTAL REVENUS	21 440.80	22 000.00	14 015.45
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	78 134.88	82 870.00	75 970.68
36	Charges de transfert	73 527.00	39 211.00	49 137.00
38	Charges extraordinaires	120 000.00	0.00	0.00



		Comptes au 31.12.23	Budget 2024	Comptes au 31.12.24
42	Taxes	11 440.80	22 000.00	14 015.45
46	Revenus de transfert	10 000.00	0.00	0.00
34	Sports et loisirs			
	TOTAL CHARGES	222 051.30	213 750.00	197 284.73
	TOTAL REVENUS	98 805.46	91 900.00	69 619.30
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	143 810.45	116 650.00	130 529.73
33	Amortissements du patrimoine administratif	0.00	29 300.00	0.00
36	Charges de transfert	78 240.85	67 800.00	66 755.00
42	Taxes	35 876.76	9 600.00	12 687.30
43	Revenus divers	560.00	0.00	560.00
44	Revenus financiers	61 500.00	82 300.00	55 500.00
46	Revenus de transfert	868.70	0.00	872.00
4	SANTE			
	TOTAL CHARGES	21 592.57	15 700.00	19 205.71



Commune d'Hermance



		Comptes au 31.12.23	Budget 2024	Comptes au 31.12.24
42	Société de Sauvetage TOTAL CHARGES	21 592.57	15 700.00	19 205.71
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3 218.02		3 505.71
36	Charges de transfert	18 374.55	15 700.00	15 700.00
5	SECURITE SOCIALE TOTAL CHARGES TOTAL REVENUS	380 241.20 66 048.76	390 695.00 41 166.00	372 568.05 51 619.00
54	Famille et jeunesse TOTAL CHARGES TOTAL REVENUS	322 617.75 66 048.76	317 360.00 40 166.00	303 204.65 51 619.00
36	Charges de transfert	322 617.75	317 360.00	303 204.65
44	Revenus financiers	24 417.76	0.00	0.00
46	Revenus de transfert	41 631.00	40 166.00	51 619.00



Commune d'Hermance



		Comptes au 31.12.23	Budget 2024	Comptes au 31.12.24
57	Aide sociale et domaine de l'asile			
	TOTAL CHARGES	47 623.45	63 335.00	59 363.40
	TOTAL REVENUS	0.00	1 000.00	0.00
36	Charges de transfert	47 623.45	63 335.00	59 363.40
42	Taxes	0.00	1 000.00	0.00
59	Domaine social, non mentionné ailleurs			
	TOTAL CHARGES	10 000.00	10 000.00	10 000.00
36	Charges de transfert	10 000.00	10 000.00	10 000.00
6	TRANSPORTS			
	TOTAL CHARGES	201 318.16	226 192.00	198 848.83
	TOTAL REVENUS	62 051.90	60 000.00	77 047.19



Commune d'Hermance



		Comptes au 31.12.23	Budget 2024	Comptes au 31.12.24
61	Circulation routière			
	TOTAL CHARGES	176 922.16	211 817.00	186 852.83
	TOTAL REVENUS	62 720.90	60 000.00	64 935.19
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	151 030.76	160 225.00	160 941.98
33	Amortissements du patrimoine administratif	20 646.40	46 347.00	20 646.40
36	Charges de transfert	5 245.00	5 245.00	5 264.45
44	Revenus financiers	62 720.90	60 000.00	64 935.19
62	Transports publics			
	TOTAL CHARGES	24 396.00	14 375.00	11 996.00
	TOTAL REVENUS	669.00-	0.00	12 112.00
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	14 000.00	2 800.00	2 800.00
36	Charges de transfert	10 396.00	11 575.00	9 196.00
42	Taxes	669.00-	0.00	12 112.00



Commune d'Hermance



		Comptes au 31.12.23	Budget 2024	Comptes au 31.12.24
7	TOTAL CHARGES TOTAL REVENUS	456 659.15 78 324.00	514 161.00 93 100.00	575 841.41 134 009.25
71	Approvisionnement en eau TOTAL CHARGES	0.00	8 500.00	15 885.10
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	0.00	8 500.00	15 885.10
72	Traitement des eaux usées TOTAL CHARGES TOTAL REVENUS	155 889.56 69 728.40	201 895.00 80 000.00	186 057.31 120 134.85
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	45 554.56	85 360.00	75 722.31
33	Amortissements du patrimoine administratif	110 335.00	116 535.00	110 335.00
42	Taxes	15 486.00	0.00	0.00
46	Revenus de transfert	54 242.40	80 000.00	120 134.85



Commune d'Hermance



		Comptes au 31.12.23	Budget 2024	Comptes au 31.12.24
73	Gestion des déchets			
	TOTAL CHARGES	287 594.14	291 566.00	361 687.75
	TOTAL REVENUS	3 015.60	10 800.00	8 374.40
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	274 643.12	267 500.00	282 056.07
33	Amortissement du patrimoine administratif	11 345.07	23 846.00	11 345.07
36	Charges de transfert	1 605.95	220.00	216.15
38	Charges extraordinaires	0.00	0.00	68 070.46
42	Taxes	3 015.60	4 500.00	3 308.40
46	Revenus de transfert	0.00	6 300.00	5 066.00
75	Protection des espèces et du paysage			
	TOTAL CHARGES	2 809.35	8 400.00	7 820.70
	TOTAL REVENUS	580.00	800.00	640.00
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	309.35	5 900.00	5 320.70
36	Charges de transfert	2 500.00	2 500.00	2 500.00
42	Taxes	580.00	800.00	640.00



Commune d'Hermance



		Comptes au 31.12.23	Budget 2024	Comptes au 31.12.24
77	Protection de l'environnement, autres			
	TOTAL CHARGES	10 366.10	3 800.00	4 390.55
	TOTAL REVENUS	5 000.00	1 500.00	4 860.00
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	10 366.10	3 800.00	4 390.55
42	Taxes	5 000.00	1 500.00	4 860.00
8	ECONOMIE PUBLIQUE			
	TOTAL REVENUS	56 066.46	59 710.00	62 279.10
87	Combustibles et énergie			
	TOTAL REVENUS	56 066.46	59 710.00	62 279.10
44	Revenus financiers	56 066.46	59 710.00	62 279.10
9	FINANCES ET IMPÔTS			
	TOTAL CHARGES	819 283.49	738 772.00	803 058.54
	TOTAL REVENUS	5 212 303.02	4 414 347.00	5 933 671.53



		Comptes au 31.12.23	Budget 2024	Comptes au 31.12.24
91	Impôts			
	TOTAL CHARGES	173 934.05	108 685.00	137 079.30
	TOTAL REVENUS	4 600 494.72	3 871 309.00	5 365 121.88
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	44 330.75	0.00	24 575.11-
36	Charges de transfert	129 603.30	108 685.00	161 654.41
40	Revenus fiscaux	4 573 956.82	3 846 023.00	5 340 161.77
42	Taxes	1 946.00	3 200.00	2 643.38
46	Revenus de transfert	24 591.90	22 086.00	22 316.73
92	Conventions fiscales			
	TOTAL CHARGES	29 933.33	34 789.00	35 505.16
36	Charges de transfert	29 933.33	34 789.00	35 505.16



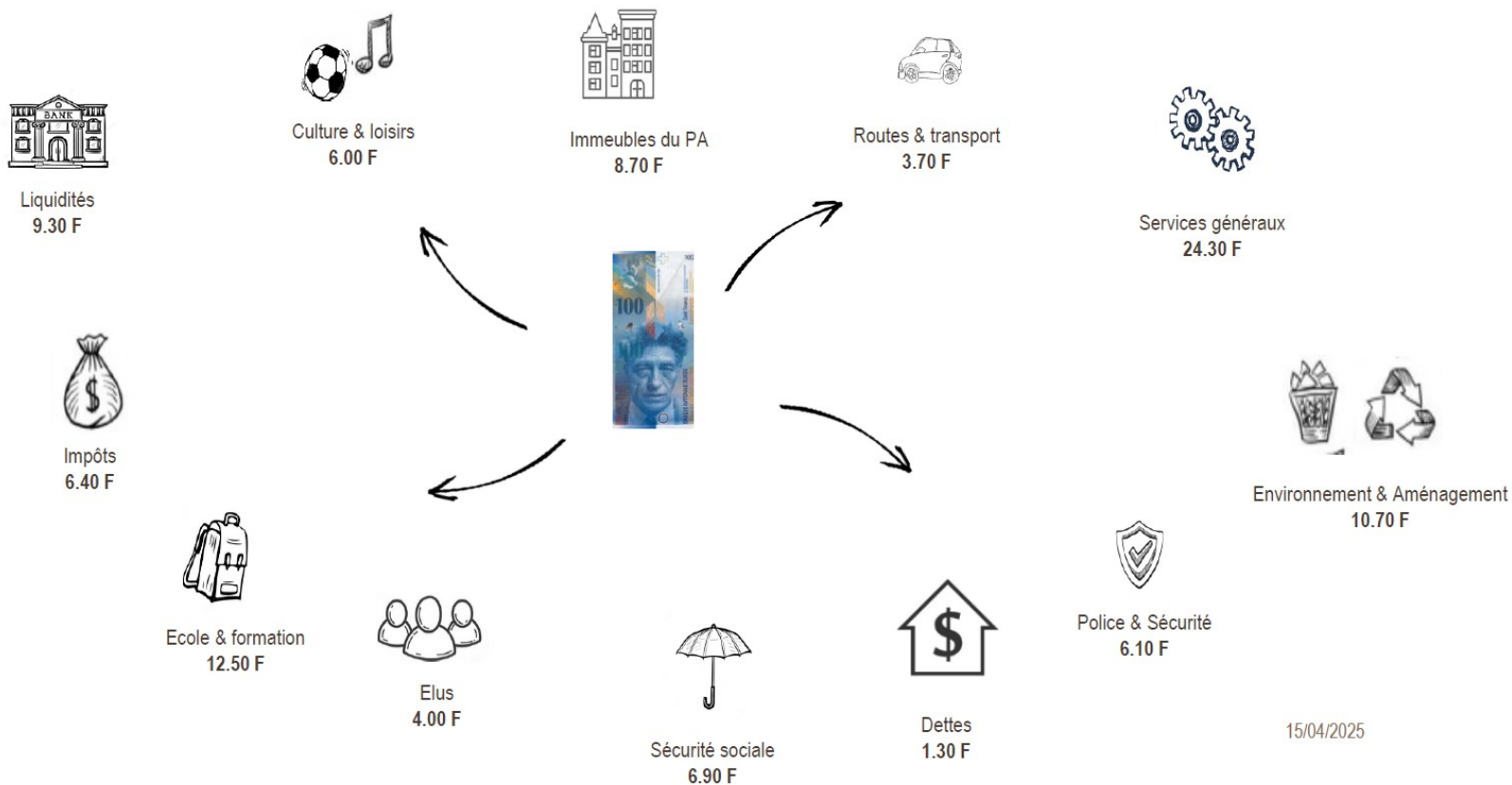
Commune d'Hermance



		Comptes au 31.12.23	Budget 2024	Comptes au 31.12.24
93	Péréquation financière et compensation des charges			
	TOTAL CHARGES	269 523.00	200 608.00	200 608.00
36	Charges de transfert	269 523.00	200 608.00	200 608.00
96	Administration de la fortune et de la dette			
	TOTAL CHARGES	345 893.11	394 690.00	429 866.08
	TOTAL REVENUS	611 312.00	542 538.00	567 950.20
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	16 840.00	23 520.00	17 458.00
34	Charges financières	329 053.11	371 170.00	412 408.08
44	Revenus financiers	611 312.00	542 538.00	567 950.20
97	Redistributions			
	TOTAL REVENUS	496.30	500.00	599.45
46	Revenus de transfert	496.30	500.00	599.45
TOTAL GENERAL				
	TOTAL CHARGES	5 048 485.33	5 038 369.00	5 257 654.64
	TOTAL REVENUS	5 811 233.13	5 041 627.00	6 543 104.80
	EXCEDENT / PERTE	762 747.80	3 258.00	1 285 450.16



COMPTES 2024



15/04/2025



Fondation du Vallon de l'Hermance

Séance du jeudi 14 novembre 2024 à 19h30 à la mairie d'Hermance

Présents :

M. Jacques Bussat, membre
Mme Amélie Cittadini-Naef, présidente
M. Christian Jorio, secrétaire
M. Julien Monney, membre
M. Philippe Tagliabue, adjoint commune d'Hermance
M. Bertrand Von Arx, directeur service de la biodiversité

Excusés :

M. Isaac Cowan Gore, trésorier
Mme Moriaud, maire commune de Chens sur Léman

Ordre du jour :

1. Introduction
2. Historique
3. Démarches futures
5. Divers



Commune d'Hermance



1) Introduction

M. Von Arx, directeur du service cantonal genevois de la biodiversité est présent à cette séance pour nous parler de la révision du plan de site du Vallon de l'Hermance.

Comme mentionné dans l'invitation, C. Jorio et A. Cittadini ont rencontré le 24.10.2024, M. Von Arx, accompagné de M. Vincent Jaggi, responsable du programme milieux naturels et sites protégés, OCAN, DT.

Les participants sont remerciés d'être présents à cette rencontre pour débiter la discussion sur ce sujet. Une séance sera reprogrammée avec le conseil de fondation en début d'année prochaine.

2) Historique

La nouvelle "Loi fédérale sur l'aménagement du territoire" (LAT n°700) est entrée en vigueur le 1er janvier 1980. Tous les plans d'affectation réalisés avant cette date étaient par conséquent non-conformes à cette nouvelle mouture de la LAT. Une période transitoire a néanmoins été prolongée jusqu'en 1988 pour que ces plans puissent être réadoptés selon les nouvelles procédures inscrites dans la LAT. C'est pourquoi, les plans qui n'ont pas été mis à jour durant cette période transitoire sont

maintenant formellement caducs et c'est malheureusement le cas du plan de site du Vallon de l'Hermance, n°79114, adopté par le Conseil d'Etat, une seule fois, le 10 janvier 1979.

Mais cela concerne aussi d'autres plans de site anciens (comme l'Allondon).

Pourquoi un plan de site ? Quel est le sens d'un plan de site ?

Il s'agit d'identifier une zone intéressante et plus grande que des réserves naturelles. Puis il y a un règlement qui donne des directives générales.

La question est de savoir si on réactive le plan de site, en prenant les documents de l'époque. Le périmètre ne devrait pas être changé mais il faudrait la signature de tous les propriétaires.

Quels sont les avantages ?

Avantages : pour la commune, mettre en valeur ce secteur.

Dans le vallon, il y a un cours d'eau, de la forêt (protégé par les lois sur la forêt, donc pas de risque de destruction de la forêt), et zone agricole.

Il y a aussi une association cantonale – forêt Genève – qui rassemble des privés.

L'entrée en vigueur de la Lat 2, l'année prochaine va protéger d'avantage, donc pas de danger de ce côté-là.

Ces sites sont déjà protégés et ont des règles. Il peut donc y avoir d'autres outils que le plan de site

Un des intérêts serait en déclarant le site comme protégé on peut demander des subventions à la confédération. Et aussi faire une meilleure surveillance et signalisation.

Globalement c'est donc intéressant. Mais pour faire un plan de site il faut l'accord de tous les propriétaires, donc signature des propriétaires en leur expliquant les restrictions et les avantages. C'est long et lourd.

Pour rappel, il y eu des propositions de mesure faites avec les locataires de certaines parcelles mais on ne sent pas un réel engouement pour mettre en place ces mesures. Monsieur V. Jaggi demandera au bureau d'étude de reprendre contact avec ces personnes pour leur rappeler les mesures proposées et nous verrons par la suite s'il faut que la fondation fasse un rappel.

Du côté français, il y a des contrats territoires. Mais Thonon agglomération n'a pas consulté le canton de Genève pour faire son contrat.

Le plan de site actuel concerne la zone allant du pont Vieux à Hermance, au pont de l'ancienne douane Chevrens, sur la commune d'Anières.

Il n'y a pas beaucoup d'avantage au niveau du vallon qui est déjà protégé.

Par contre, si on fait un plan de site, on peut chercher des moyens à la Confédération pour la gestion. On pourrait avoir un apport financier de la confédération ex : mesures forestières

Avoir un périmètre protégé peut faciliter certains financements fédéraux et même au niveau cantonal.



Commune d'Hermance



3) Démarches futures

Le travail le plus difficile est de trouver les propriétaires. Il y a une procédure via la feuille d'avis et si au bout d'un moment personne ne répond, les démarches peuvent commencer.

Les avantages seront aussi pour les propriétaires.

Qui prend la décision ? les communes concernées demandent de mettre en route la procédure du plan de site auprès de l'Etat.

Pourrait-on faire le plan de site uniquement des parcelles de la fondation ?

M. Von Arx va se renseigner au niveau juridique pour savoir comment procéder concernant les communiens et reviendra vers nous.

La difficulté sera de trouver tous les propriétaires des parcelles. On pourrait approcher les propriétaires que l'on connaît, dont on a les coordonnées, puis on publiera l'information dans la FAO pour les autres. La fondation va marquer sur la liste les propriétaires que l'on connaît et envoyer cette liste à M. Von Arx.

On pourra également faire une séance de présentation collective.

Il faut également analyser les coûts pour que les communes, afin qu'elles puissent se positionner.

Monsieur P. Tagliabue transmettra le plan de site actuel à Mme A. Cittadini.

4) Divers

Il est rappelé que la fondation peut faire appel aux cantonniers, sur demande, selon ce qui a été prévu.

La séance est levée à 18h50.

Amélie Cittadini-Naef, présidente :

Christian Jorio, secrétaire :



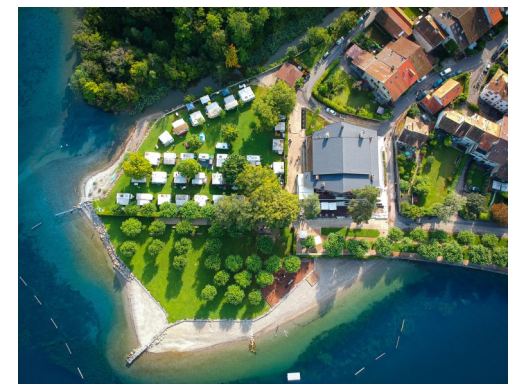
Fondation du Vieux Hermance

Fondation de droit privé, ayant son siège à Hermance et dont le but est d'encourager et de contribuer à la rénovation et au maintien en bon état d'entretien des bâtiments privés sis dans le village d'Hermance (Informations complémentaires à disposition à la mairie).

Sont considérés comme rénovations, au sens des statuts, tous les travaux visant à la conservation, la restauration, la transformation ou la restitution de tout ou partie de bâtiments privés existants.

En 2024 aucune demande de subvention n'a été soumise à la Fondation du Vieux Hermance.

Le total du bilan au 31 décembre 2024 s'élève à CHF 54'589,65 contre CHF 54'406.94 en 2023.



Fondation Naef-Marion-Mayor

Fondation de droit privé, ayant son siège à la Mairie d'Hermance, et dont le but est de:

- venir en aide à un habitant d'Hermance, résidant depuis cinq années au moins dans la commune, lequel se trouverait dans une situation économiquement ou socialement difficile;
- soutenir les activités du Club des Aînés d'Hermance, association ayant son siège à Hermance, ou tout autre groupement communal similaire;
- soutenir les activités de la "Fondation du vallon de l'Hermance", fondation de droit privé ayant son siège à Hermance, inscrite au registre du commerce.

La Fondation n'ayant eu aucune sollicitation pour une subvention pour l'année en cours, le budget 2025 sera basé sur celui de 2024.

Le total du bilan au 31 décembre 2024 s'élève à CHF 28'396.15 contre CHF 29'248.85 en 2023.

